

juges de paix—43 V., c. 38, qui abroge 32-33 V., c. 27, s. 1, et 33 V., c. 29—Voir Inspection.

Boire dans une auberge, etc., pendant le service divin, le dimanche ou les jours de fête—Délict—Conv. som., S.R.B.C., c. 22, s. 5—Voir les lois locales concernant les licences.

Bois—Mettre le feu illégalement et malicieusement à quelque partie d'un.....Félonie, 32-33 V., c. 22, s. 20—A une meule deId., s. 21.

— Mettre, placer, jeter, lancer, sur ou à travers un chemin à lisse, quelque..... ou fait mettre..... avec intention de mettre en danger la sûreté des voyageurs—Félonie, 32-33 V., c. 20, s. 31—Jeter ou faire tomber malicieusement sur ou dans une locomotive, tender, voiture employée sur un chemin à lisse, quelque..... Félonie, id., s. 32.

— Train de..... cageux, dans les eaux navigables, doivent allumer un feu brillant et mouiller de manière à ne gêner la route des navires—Contravention—Conv. som. devant deux juges de paix, 31 V., c. 58, s. 2, § 21 et s. 8—Voir Navigation dans les eaux canadiennes.

— Flottage des..... Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction des travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau—S. R. C., c. 68, amendé par 36 V., c. 64, et 39 V., c. 18—Volontairement et malicieusement, brûler, abattre, endommager, couper, enlever ou détruire en tout ou en partie, une chaussée, jetée, glissoire, bôme ou autre travaux d'une telle compagnie, ou une chaîne ou attache appartenant à telle chaîne, ou obstruer un chenal, passage fait pour la descente du bois—Délict, S. R. C., c. 68, s. 67—Empêcher, molester la compagnie ou les serviteurs dans l'exercice de ses droits conférés par cet acte—Contravention—Id., s. 68—Les Directeurs négligeant de faire rapport exigé par la sect. 27 du ch. 68 des S. R. C.—Contravention, 36 V. c. 14, s. 1.—Compagnie négligeant de tenir des comptes réguliers exigés par la sect. 28 du dit acte, et le compte annuel ne contenant pas une cédula des droits, tel qu'exigé par la sect. 60 du dit acte—Contravention, 36 V., c. 64, s. 1